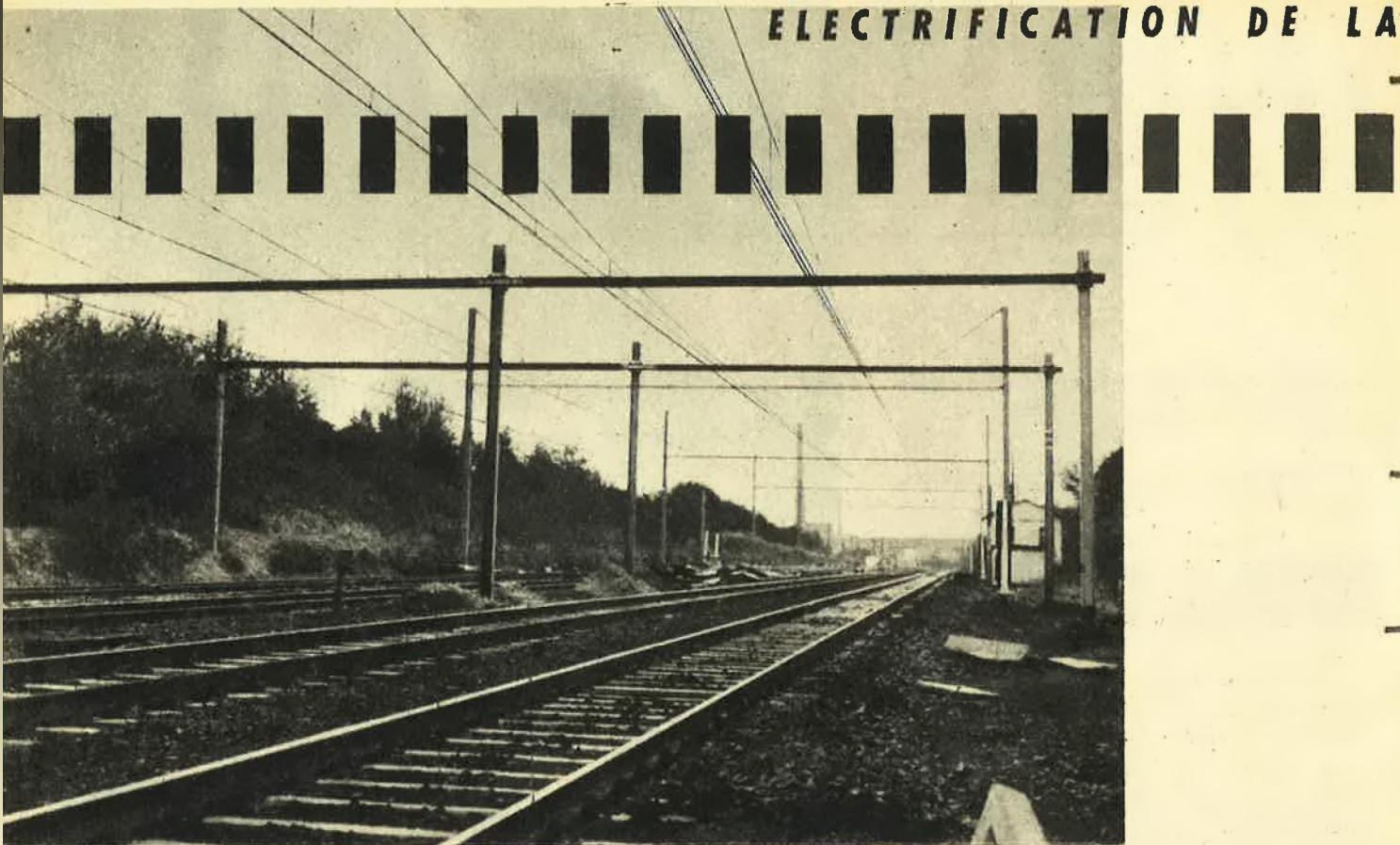
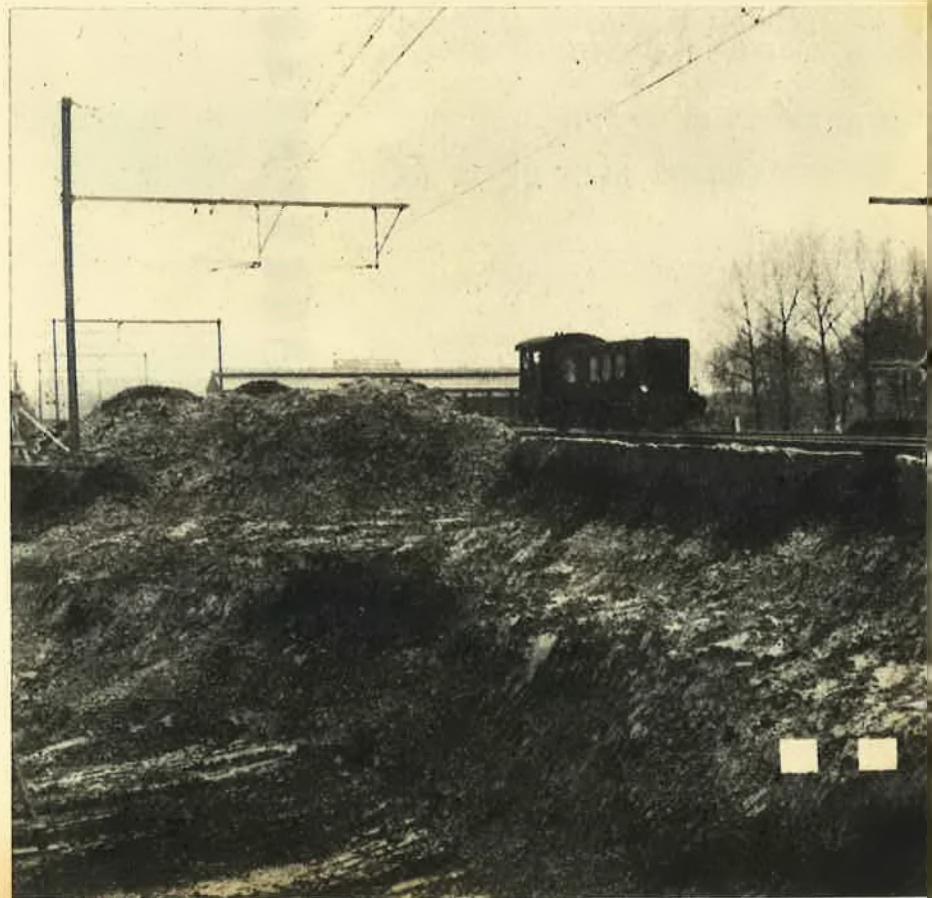


# ELECTRIFICATION DE LA



Portiques provisoires  
pour passage supérieur  
à Lembeek.



Sous une ligne de contact  
déjà tirée, les terrassements  
d'un passage inférieur  
viennent de commencer.

## L'ÉQUIPEMENT DES PONTS A VENIR

LES voyageurs de la ligne Bruxelles-Mons ont pu remarquer qu'en certains endroits, le « festonnage » régulier des lignes de contact déjà tirées s'interrompait pour plonger brusquement sous des portiques métalliques dont la présence paraît fantaisiste. A quoi peuvent bien servir ces constructions et que deviendront-elles ? C'est ce que nous allons montrer.

Un vaste programme de suppression de passages à niveau a été arrêté. Ce programme implique la construction d'une vingtaine de ponts ou de passerelles entre Bruxelles et Mons. Une partie seulement de ces ouvrages sera terminée avant la mise en service de la ligne.

Lorsque les lignes de contact, qui sont à une tension de 3.300 volts, passent sous un pont existant, elles sont obligatoirement accrochées à une distance suffisante de l'ouvrage pour assurer un isolement convenable. D'autre part, la hauteur du pont par rapport aux rails doit être aussi réduite que possible pour éviter des dépenses exagérées. De ce fait, les lignes de contact sont maintenues au niveau minimum autorisé, compte tenu d'une légère marge de sécurité.

Lorsque le pont n'est pas construit au moment de l'établissement des lignes, la position de celles-ci doit cependant être fixée comme si le pont existait réellement.

Deux cas ont été envisagés sur la ligne de Mons.

**1. Le pont doit être complètement achevé avant la mise sous tension des lignes.**

On rassemble provisoirement tous les fils sous le pont en construction sur une longueur d'une vingtaine de mètres. C'est en général suffisant pour maintenir ces fils plus bas que 5,20 m, côté minimum de l'intrados des nouveaux ouvrages.

Le pont terminé, on y attache les lignes de la manière habituelle et on achève le réglage de la portée intéressée, limitée par les poteaux voisins du pont.

Nous avons dû adopter une disposition spéciale lors du déroulage des lignes de contact. Sans entrer dans des détails, qui sortiraient du cadre de cet article,

disons que cette disposition consiste à donner au câble porteur (câble soutenant l'ensemble des fils constituant la ligne de contact) une surlongueur, qui est récupérée lors du réglage final, de sorte que la tension mécanique du câble reste invariable, condition nécessaire à un montage correct.

**2. Le pont est construit après mise en exploitation électrique de la ligne.**

Dans ce cas, les lignes de contact doivent être posées et réglées au niveau minimum autorisé sous les ponts.

Pour les maintenir à ce niveau minimum, on les attache à titre provisoire à deux portiques, placés de part et d'autre du pont à venir et constitués chacun de deux poteaux et d'une traverse horizontale.

Les lignes pourront rester sous tension sans inconvénient lorsque commencera la construction de l'ouvrage : la distance d'isolement dont nous parlons plus haut aura été obtenue en quelque sorte par anticipation.

Lorsque l'ouvrage sera terminé, les lignes seront détachées des traverses provisoires pour être accrochées aux pièces de soutien définitives, préalablement ancrées dans le pont. Les traverses et les poteaux provisoires seront ensuite déposés à l'aide d'une grue.

\*\*

La solution des portiques provisoires permet d'en traverser au minimum l'exploitation de la ligne, car elle réduit au maximum les travaux nécessitant une coupure de courant sur les deux voies principales.

La méthode présente un second avantage : celui de permettre à l'entrepreneur du pont de travailler librement, du moment qu'il a installé, au-dessus des lignes de contact, un plancher de service qui garantit sa protection contre le courant électrique.

M. ROUSSEAU.

